



PROCES-VERBAL N° 3

Commission Régionale des terrains et Infrastructures Sportives.

Réunion du : vendredi 30 décembre 2022.

Présidence : M. Jean-Luc AIROLA

Présent(s) : Madame GARDELLA Sandra (V.Conf.); Messieurs PROFIZI Patrick; PONZEVERA Antoine (V.Conf.); PETTINATO José (V.Conf.); BASTIANI Ange ; Pierre MARIOTTI; POLI Joseph.

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

**1- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Mairie de GHISONACCIA – stade municipal de Ghisonaccia
NNI 201230101**

Demande de la mairie de GHISONACCIA, en date du 08 septembre 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T4 (règlement Ed.2021) pour le stade municipal de Ghisonaccia, NNI 201230101. La commission régionale des terrains et infrastructures sportives suite à sa visite et au regard des documents fournis classe ladite installation au niveau T4 à compter du 30 décembre 2022 jusqu'au 30 décembre 2032.

**2- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
C.C.A.S de BORGIO – stade Albert FONTANA
NNI 200420301**

Demande de la C.C.A.S de BORGIO, en date du 24 septembre 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T5 (règlement Ed.2021) pour le stade Albert FONTANA de Borgio, NNI 200420301. La commission régionale des terrains et infrastructures sportives suite à sa visite et au regard des documents fournis prononce un classement de ladite installation au niveau T5 à compter du 30 décembre 2022 jusqu'au 30 décembre 2032.

**3- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Mairie de PRUNELLI DI FIUMORBU – stade municipal de MORTA
NNI 202510101**

Demande de la mairie de Prunelli di fiumorbu, en date du 30 décembre 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T5 (règlement Ed.2021) pour le stade municipal de Morta, NNI 202510101. La commission régionale des terrains et infrastructures sportives suite à sa visite et au regard des documents fournis classe ladite installation au niveau T5 à compter du 30 décembre 2022 jusqu'au 30 décembre 2032.